

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 386

présenté par

M. Saddier, Mme Duby-Muller, M. Schellenberger, M. Fasquelle, Mme Lacroute, M. Cinieri, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Emmanuel Maquet, M. Cattin, M. Bony, M. Sermier, M. Lorion, M. Brun, M. Reiss, Mme Ramassamy, M. Viala, M. Pauget, Mme Trastour-Isnart, M. Descoeur, M. Viry, M. Boucard et M. Abad

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« papiers d'affaires »,

le mot :

« documents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de remplacer les termes « papiers d'affaires », qui ne dispose d'aucune définition juridique, par un mot plus général à savoir les documents relatifs à l'entreprise